

**Concours photo « Restez nature ! »  
Durant le confinement COVID 19 - printemps 2020  
Organisé par le CINE de Bussierre  
155 rue Kempf 67000 Strasbourg**

<b>REGLEMENT</b>
------------------

**Article 1.**

Un concours photo est organisé par SINE (Strasbourg Initiation Nature Environnement), gestionnaire du CINE de Bussierre, 155 rue Kempf à Strasbourg. L'objectif de ce concours est d'utiliser la photographie comme support pédagogique et visuel pour sensibiliser le grand public à la biodiversité en milieu urbain et ainsi promouvoir l'engagement en faveur de sa protection et sa mise en valeur. Dans le cadre du confinement lié au Covid 19, il s'agit de photographier la nature sans sortir de chez soi, vue depuis sa fenêtre, son balcon, son jardin.

**Article 2.**

Ce concours est ouvert à toute personne habitante d'une des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

La participation se limite à une photo par personne et par semaine.

Pour concourir chaque semaine, la photographie doit parvenir à l'association au plus tard le dimanche à 20h.

Le dépôt des photos se fait obligatoirement par mail à l'adresse suivante [sine.nature@free.fr](mailto:sine.nature@free.fr) en spécifiant l'objet : « Concours photo "Restez nature" »

Un message de confirmation sera envoyé à l'adresse e-mail émettrice. (Pensez à vérifier vos spams !)

**Article 3.**

Le participant(e) transmet à l'association

- nom,
- prénom,
- commune de résidence
- date de prise de vue,
- quartier, rue de prise de vue,
- un bref commentaire du sujet photographié,
- numéro de téléphone.

Le concours prendra fin dès que le confinement aura été levé par la préfecture du Bas-Rhin et au plus tard le 1er juillet 2020.

Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.

**Article 4.**

Les photographies devront être au minimum de 10/15 cm et à une résolution de 300 dpi.

Les photomontages sont interdits.

Un gagnant par semaine sera désigné par un jury composé par le bureau de l'association.

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son oeuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

**Article 5.**

Chaque gagnant se verra remettre (à l'issue de confinement) un ouvrage de photographies "*Strasbourg signé nature*" ainsi que le livret édité par l'association "*10 recettes nature du CINE de Bussierre*".

Les gagnants seront prévenus par mail ou par téléphone et devront retirer leur lot au CINE de Bussierre, 155 rue Kempf à Strasbourg Robertsau, au plus tard un mois après la fin du confinement. Au-delà de ce délai les lots seront perdus.

**Article 6.**

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

**Article 7.**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement ainsi que les modifications éventuelles qui pourraient intervenir au cours de cette opération.

**Article 8.**

L'auteur(e) des photographies envoyées dans le cadre du concours autorise l'association organisatrice à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre du concours, de la publication d'un éventuel portfolio ou d'une éventuelle exposition. Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion du concours photo, sur le site internet de l'association, dans la presse et dans les publications réalisées par l'association.

Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

L'association s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation abusive par des tiers des photos transmises dans le cadre de ce concours.

**Article 9.**

Le présent règlement a été validé par le bureau de SINE. Il est disponible sur le site internet de l'association. Le règlement est mis gratuitement à disposition de toute personne en faisant la demande auprès de l'association.

SINE se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.